

Sur la situation sociale en Algérie

Réseau syndical EuroMaghreb

Extrait du Rapport de la délégation à Alger du Réseau syndical EuroMaghreb du 6 au 11 mars 2010.

Le réseau des syndicats EuroMaghreb a décidé, lors d'une réunion en janvier, au regard de l'évolution de la situation sociale et du témoignage des syndicalistes autonomes, d'organiser une délégation de soutien et d'observation à Alger au mois de mars 2010. Le but de cette délégation était, outre l'expression d'une solidarité internationale, de collecter le plus de témoignages et d'informations possibles sur l'évolution de la situation sociale et sur l'attitude du pouvoir algérien face aux mouvements syndicaux.

Une société civile atomisée, la montée des émeutes et de la révolte dans une population paupérisée

Le salaire mensuel moyen algérien correspond à 120 euros environ. Or le coût de la vie à Alger est l'équivalent de celui de Marseille aujourd'hui. Les denrées alimentaires de base deviennent inaccessibles, se loger est très difficile également, en raison du manque de logements suffisants et du prix de ceux encore disponibles. Les classes moyennes, si elles peuvent encore être appelées ainsi, ont été très durement touchées par cet effondrement du pouvoir d'achat lié à une inflation galopante. Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est de près de 40 % ! Pourtant, l'Algérie a aujourd'hui remboursé sa dette extérieure, le PIB est positif et le pays dispose de près de 150 milliards de dollars de réserves, essentiellement déposés sur des comptes à l'étranger. Les réserves en hydrocarbures (qui assurent 98 % des exportations) sont également importantes.

Comment expliquer cette situation ? Il est évident qu'une partie de ces ressources sont captées depuis des années par une minorité au pouvoir, au sein de laquelle les gradés du DRS (Direction du renseignement et de la sécurité), la police politique omniprésente, sont les premiers à se servir. La prétendue et très médiatisée lutte anticorruption qui est sensée se jouer aujourd'hui en Algérie ne saurait masquer un état de fait : dans le pays, la corruption est « sponsorisée par l'État », à tous les niveaux, comme le remarquait l'un de nos interlocuteurs.

Il n'est donc pas étonnant que des émeutes éclatent de plus en plus fréquemment dans tout le pays, que ce soit à la suite d'une coupure d'électricité ou d'un match de foot perdu, ou encore pour protester contre l'état des routes, le manque de logements, etc. Ces émeutes atteignent aujourd'hui certains quartiers d'Alger.

Les seuls espaces d'expression et de débat restent les salles des professeurs ou les salles de repos dans les lycées et hôpitaux, par exemple. L'information est contrôlée, la désinformation une règle dans beaucoup de journaux aux ordres. Les deux principaux quotidiens indépendants, qui ont leurs propres infrastructures d'édition, sont El Watan (en français) et El Khabar (en arabe). Ils témoignent régulièrement de la répression qui frappe les syndicats autonomes. Les journalistes évoquent une importante pression sociale aujourd'hui dans le pays.

Après une longue période dominée par une grande léthargie, les revendications se multiplient.

Grèves dans le secteur de l'éducation

Les syndicats autonomes de l'éducation sont réellement représentatifs dans le secteur, principalement parce qu'ils sont les seuls à lutter réellement. En 2003 et 2004, une grève qu'ils avaient organisée a été suivie par près de 90 % des

personnels à Alger et dans certaines régions.

A l'automne 2009, le 15 novembre précisément, à l'initiative du Cnapest, les autres syndicats autonomes entament une grève, largement suivie dans tous les niveaux du secteur de l'éducation.

Le 24 février, le syndicat autonome Cnapest, avec un autre syndicat du primaire, l'Unpef, entame à nouveau une grève (voir le communiqué qui suit). Le pouvoir la brise par des manœuvres qui montrent une escalade dans le choix des moyens de répression. Une semaine auparavant, le Snapest, à grand renfort de déclarations publiques, lance seul une grève qui se solde par un échec. Le Snapest (en réalité un « clone » contrôlé par le pouvoir) ne participera pas à celle qui est lancée le 24...

Le 9 mars 2010, les enseignants syndicalistes du Cnapest (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique) ont décidé de suspendre leur grève. Massivement suivie dans tout le pays, cette grève aura duré quinze jours. Les revendications des grévistes portaient notamment sur le régime indemnitaire, la gestion des œuvres sociales et les conditions de travail (salaires dérisoires, suivi des enseignants par la médecine du travail...).

Aujourd'hui, l'intersyndicale des autonomes de l'éducation apparaît divisée, les manœuvres des clones syndicaux ainsi que l'appareil répressif mis en place par le pouvoir ont affaibli le mouvement.

Grève dans le secteur de la santé

Le 23 novembre 2009, à l'appel du SNPSP et du SNPSSP, les professionnels de la santé se mettent en grève et n'assurent plus qu'un service minimum qu'ils ont eux-mêmes organisé. La grève est devenue illimitée le 21 décembre. Les revendications portent sur une réévaluation des grilles de salaires, des régimes indemnitaires et des logements de fonction.

Dans la santé comme dans l'éducation, la grève a été déclarée illégale par une cour de justice d'Alger. Une campagne de diffamation a été orchestrée par le pouvoir afin de discréditer le mouvement. Les syndicats ont aussi été menacés de retraits d'agrément et les grévistes de radiation, en sus des retenues sur salaire. Le 10 février 2010, un sit-in de protestation devant le palais présidentiel a été violemment réprimé par la police et la garde mobile ; des femmes ont été bousculées violemment par les policiers, rapporte El Watan dans son édition du 11 mars. À l'heure où ce rapport est rédigé, les professionnels de la santé sont toujours en grève, celle-ci est la plus longue de l'histoire des mouvements sociaux en Algérie. Dans ce cas aussi, les témoignages portant sur les pressions et les menaces du pouvoir pour faire cesser la grève sont nombreux...

Droits des femmes : Le bilan dressé par le Comité des femmes du Snapap

Les principaux combats du Comité des femmes portent d'abord sur les violences et les différentes formes de harcèlement que subissent les femmes sur leur lieu de travail. Il n'y a pas de loi les protégeant de ces agressions ! Celles qui osent porter plainte sont en général condamnées par la justice pour diffamation, parfois à de la prison avec sursis et perdent leur travail, sans grand espoir d'en retrouver un autre. Le Comité vient d'élaborer un questionnaire sur le harcèlement dans le milieu professionnel, qu'il entend bien diffuser très largement dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur ce sujet.

Les représentantes du Comité évoquent une situation pire encore dans les multinationales. Les cas de harcèlement administratif et sexuel y sont encore plus nombreux. Meryem Medhi, en grève de la faim pendant 79 jours (à partir du 9 décembre 2009), a contribué à lever le voile sur les conditions de travail dans ces firmes ; elle a été licenciée par British Gas en raison de ses activités

syndicales (voir plus loin).

Par ailleurs, si la loi prévoit la parité, elle n'est appliquée nulle part dans les faits : au Sénat, par exemple, il y a seulement 4 sénatrices sur 48 ; au Parlement, seulement 25 % de femmes ; dans les assemblées locales, 13 %, alors que plus de 54 % du corps électoral est composé de femmes.

L'esclavage moderne et la répression de toute contestation

Si les droits syndicaux sont bafoués et les mouvements sociaux cassés dans la fonction publique, la situation est encore plus catastrophique pour les personnes qui tentent de revendiquer un minimum de droit dans les filiales des multinationales présentes dans le Sud algérien, zone d'exploitation des hydrocarbures (gaz et pétrole). Il n'existe en effet pas vraiment de droit du travail pour les travailleurs de ces multinationales. Cela aboutit à des horaires de travail extensibles (12 heures par jour au lieu de 8 par exemple, les heures supplémentaires n'étant que rarement payées), à des conditions d'hébergement et d'hygiène indignes, à des différences de traitement entre expatriés et travailleurs algériens (primes et durée de repos inférieures par exemple), au mépris et à des insultes envers ces travailleurs⁴. Face à cette situation, dans plusieurs entreprises, des travailleurs ont décidé de faire valoir leurs droits. Si le

combat de deux d'entre eux a été fortement médiatisé depuis 2009, y compris à l'extérieur de l'Algérie (Meryem Medhi et Yassine Zaïd), d'autres ont également revendiqué des droits en créant une section syndicale UGTA (alors qu'il n'est pas possible de créer un syndicat autonome dans le secteur privé). La réponse, pour chacun d'entre eux, a été le licenciement.

Face à ces atteintes aux droits syndicaux et plus largement aux droits des salariés, un Comité national pour la défense des droits des travailleurs va être créé, affilié au Snapap, pour défendre et soutenir les salariés qui travaillent dans des conditions difficiles pour des multinationales dans le Sud algérien.

Der vollständige Bericht ist erschienen im Courrier des mouvements sociaux n°2, April 2010.